

Conditions particulières de ventes GaThim Cars

Les conditions générales de voyages de la Commission de Litiges Voyages ainsi que ces conditions particulières, constituent par conséquent les conditions contractuelles applicables.

Article 1 – Information et champ d'application

Toutes nos offres, devis et contrats sont établis de bonne foi sur la base des informations disponibles au moment de la demande.

GaThim Cars se réserve le droit de corriger toute erreur matérielle manifeste figurant dans les informations précontractuelles ou dans le contrat.

Il est également convenu entre les parties que les informations précontractuelles peuvent être adaptées avant la conclusion du contrat lorsque les circonstances l'exigent.

Les informations communiquées par téléphone sont toujours fournies à titre indicatif et sous réserve de confirmation écrite.

Article 2 – Formation du contrat

Le contrat de vente d'un voyage à forfait est réputé conclu dès que le voyageur reçoit la **confirmation écrite de sa réservation** émise par GaThim Cars.

En signant le contrat, le voyageur reconnaît avoir **pris connaissance** et **accepté** l'ensemble des conditions générales et particulières applicables.

GaThim Cars met tout en œuvre pour assurer le respect intégral des prestations prévues, mais ne peut garantir que celles-ci soient **exécutées dans leur totalité** lorsque des circonstances indépendantes de sa volonté l'en empêchent.

Article 3 – Prix du voyage

Les prix indiqués s'entendent **par personne** et couvrent exclusivement les prestations mentionnées dans le contrat de vente.

Ils sont établis **de bonne foi**, sur la base des tarifs, redevances, taxes, taux de change et coûts du carburant connus au moment de leur publication. Toute **variation significative** de ces éléments (notamment les taxes, redevances, coûts de transport, prix du carburant ou taux de change) peut entraîner une **adaptation du prix** du voyage.

Si la majoration du prix global dépasse **8 %**, le voyageur peut **résilier le contrat sans indemnité**.

Pour exercer ce droit, il doit notifier sa décision **par écrit** dans un délai de **dix jours** à compter de la communication de l'augmentation. Passé ce délai, les dispositions de l'Article 10 relatif à l'annulation par le voyageur s'appliquent.

En cas d'**erreur matérielle ou d'impression**, GaThim Cars se réserve le droit de **rectifier les prix** figurant dans la brochure ou dans tout document émis.

Article 4 – Nos prix comprennent

Les prix incluent **uniquement** le transport, le logement et/ou les services spécifiquement mentionnés dans le contrat de vente.

Ils comprennent également la **T.V.A.**, appliquée selon le **taux en vigueur à la date de signature du contrat**.

Article 5 – Nos prix ne comprennent pas

Les prix ne comprennent pas le **supplément pour chambre individuelle**, les **excursions et visites facultatives**, ni les **boissons aux repas**, sauf indication contraire dans le contrat.

Ne sont pas inclus non plus :

- Les **frais éventuels de visas**, vaccinations ou autres formalités administratives,
- La **prime d'assurance voyage**,
- Toutes les **dépenses personnelles**,
- Ainsi que les **taxes de séjour**, sauf mention contraire.

Article 6 – Paiement du voyage

Sauf indication contraire, un acompte de 30 % du montant total est exigé lors de la signature du contrat de vente. Le voyageur doit régler le solde au plus tard 30 jours avant la date de départ.

En cas de non-paiement dans les délais, GaThim Cars se réserve le droit de résilier de plein droit le contrat et de mettre à charge du voyageur les frais résultants de cette résiliation.

Article 7 – Modification par le voyageur

Le voyageur est en droit de demander une modification. Celle-ci entraîne obligatoirement la conclusion d'un nouveau contrat signé des parties et annulant totalement le précédent.

L'organisateur peut porter en compte au voyageur tous les frais résultants de modifications demandées par celui-ci. Toute modification à une inscription est acceptée dans la mesure du possible et moyennant paiement des frais administratifs suivants :

- a. modification minime (nom du passager, mode de séjour, type de chambre) : jusqu'à 15 jours avant le départ : 15 EUR par personne ; de 14 jours jusqu'au départ : 30 EUR par personne.
- b. modification importante (changement d'hôtel, de destination, de la date du départ ou du retour, ajout ou retrait d'une prestation pendant le voyage) pour autant qu'elle soit possible :

Transport avec hôtel :

- Jusqu'à 60 jours avant le jour du départ : 15 EUR par personne
- De 59 à 31 jours avant le jour du départ : 40 EUR par personne
- De 30 à 14 jours avant le jour du départ : 50 EUR par personne
- De 14 jours à 7 jours avant le jour du départ : 65 EUR par personne
- Moins de 7 jours avant le jour du départ : 90 EUR par personne

Transport seul (car-camping)

- Jusqu'à 60 jours avant le jour du départ : 15 EUR par personne
- De 59 à 31 jours avant le jour du départ : 25 EUR par personne
- De 30 à 14 jours avant le jour du départ : 40 EUR par personne
- Moins de 14 jours avant le jour du départ : totalité du prix du voyage.

Chaque modification importante est sujette à disponibilité au moment de la modification et engendrera dans le cas contraire l'application des frais d'annulation prévus à l'article 10 pour la période concernée.

Article 8 – Cession par le voyageur

Le voyageur est en droit de demander une cession. Celle-ci entraîne obligatoirement la conclusion d'un nouveau contrat signé des parties et annulant totalement le précédent. Toute cession de voyage à un tiers, satisfaisant aux conditions applicables à ce contrat, entraîne les frais suivants :

- Jusqu'à 20 jours du départ : 100 EUR/personne (hors assurance et prix initial du voyage)
- De 19 jours à 7 jours avant le départ : 200 EUR/personne (hors assurance et prix initial du voyage).
- 7 jours avant le départ : plus de cession possible (application article 9).

Celui qui cède le voyage à forfait et celui qui le reprend sont solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires occasionnés par cette cession.

Article 9 – Annulation par le voyageur

L'annulation par le voyageur doit être communiquée au plus tôt à l'agence de voyages par envoi recommandé et entraîne en tout cas des frais qui sont dus intégralement. Quels que soient les frais de modification ou d'annulation, les primes d'assurances restent dues en plus.

Transport avec hôtel :

- Jusqu'à 60 jours avant le jour du départ : 25 EUR par personne
- De 59 à 31 jours avant le jour du départ : 15 % du prix du voyage avec un minimum de 50 EUR par personne
- De 30 à 14 jours avant le jour du départ : 50 % du prix du voyage avec un minimum de 100 EUR par personne
- De 13 à 9 jours avant le jour du départ : 70 % du prix du voyage avec un minimum de 150 EUR par personne
- Moins de 9 jours avant le jour du départ : 100% du prix du voyage.
- Absence au départ : intégralité du prix du voyage.

Transport seul (car-camping) :

- Jusqu'à 60 jours avant le jour du départ : 15 EUR par personne

- De 59 à 31 jours avant le jour du départ : 10 % du prix du voyage avec un minimum de 20 EUR par personne
- De 30 à 14 jours avant le jour du départ : 30 % du prix du voyage avec un minimum de 25 EUR par personne
- Moins de 13 à 9 jours avant le jour du départ : 40% du prix du voyage avec un minimum de 35 EUR par personne
- Moins de 9 jours avant le jour du départ : 100 % du prix du voyage.
- Absence au départ : intégralité du prix du voyage.

Article 10 – Modification par l’organisateur

Après la signature du contrat, GaThim Cars se réserve le droit d’apporter certaines **modifications ou adaptations**, en fonction des opportunités ou des contraintes du moment, **sans dédommagement** pour le voyageur.

Si, avant le départ, il apparaît qu’un **élément essentiel du contrat ne peut être exécuté**, GaThim Cars en informera le voyageur **dans les plus brefs délais** et lui proposera une **modification**.

Le voyageur doit communiquer sa **réponse dans les 24 heures** suivant cette notification.

- S’il **accepte** la modification, un **nouveau contrat** ou un **avenant** sera établi.
- S’il **refuse** la modification, il peut demander la **résiliation du contrat** par GaThim Cars.

Article 11 – Annulation par l’organisateur

GaThim Cars se réserve le droit d’annuler un voyage lorsqu’un **cas de force majeure** survient avant son exécution. Constituent un cas de force majeure des circonstances **exceptionnelles et imprévisibles** que GaThim Cars ne pouvait raisonnablement connaître au moment de la conclusion du contrat.

Si l’organisateur, en raison d’une situation propre à un **organisateur de spectacle**, se trouve dans l’impossibilité absolue de respecter les engagements liés à ce spectacle, le voyageur reconnaît exercer son **recours exclusivement** auprès de l’organisateur du spectacle concerné.

GaThim Cars peut également résilier le contrat **sans indemnité** lorsqu’un voyage ne peut être organisé faute d’un nombre suffisant de participants.

Dans ce cas, le voyageur est informé **par écrit**, dans le délai prévu au contrat, et **au moins 20 jours calendrier avant la date de départ**.

GaThim Cars remboursera alors **l’intégralité des sommes versées**, sans que ce montant puisse dépasser le **prix du voyage**. Ce remboursement n’inclut pas les **frais personnels ou engagements externes** éventuellement pris par le voyageur, et aucun **dommage et intérêt** ne pourra être réclamé.

Article 12 – Non-conformité

GaThim Cars est responsable de la **bonne exécution des services de voyage** inclus dans le contrat de voyage à forfait. Le voyageur doit informer l’organisateur **dès que possible** de toute **non-conformité constatée** lors de l’exécution d’un service prévu au contrat.

En cas de besoin d’assistance sur place ou de constat de non-conformité, le voyageur peut s’adresser directement à notre chauffeur. Si aucune solution satisfaisante ne peut être trouvée, le voyageur peut contacter :

- **GaThim Cars** au numéro suivant : **0032 491 23 93 99**,
- ou par courriel à l’adresse : **info@gathimcars.be**.

GaThim Cars s’engage à **traiter la non-conformité dans un délai raisonnable**, en tenant compte des circonstances et des contraintes du moment.

Article 13 – Responsabilité du voyageur

Le voyageur est responsable de tout **préjudice causé à GaThim Cars**, à ses représentants, à son personnel ou à ses partenaires, que ce soit par **sa faute** ou par **la non-exécution de ses obligations contractuelles**.

Les dommages causés, volontairement ou involontairement, à des **tiers** durant le transport ou dans les hébergements restent **entièrement à la charge du voyageur**.

Le voyageur doit veiller à ce que **sa personne**, ses **documents personnels** et ses **bagages** soient conformes aux exigences des réglementations nationales et étrangères, notamment en matière de **frontières, douanes, formalités sanitaires, police, finances** ou toute autre formalité nécessaire au cours du voyage.

Il lui appartient de s'assurer qu'il possède **tous les documents requis** pour entrer et séjourner dans les pays visités ou transités (carte d'identité, passeport, visa, etc.).
GaThim Cars ne peut être tenue responsable si le voyage doit être **annulé ou interrompu** en raison de l'absence de documents légaux requis. Le voyageur reconnaît avoir été **informé de ses obligations**.

Article 14 – Responsabilité de l'organisateur

GaThim Cars répond de tout **préjudice causé au voyageur** résultant de l'inexécution totale ou partielle de ses obligations d'organisation, sauf s'il démontre avoir agi en **organisateur diligent**. Le dédommagement éventuel est établi conformément aux dispositions de la **loi du 21 novembre 2017** relative aux voyages à forfait.

GaThim Cars n'assume aucune responsabilité en cas de **retard, perte, accident** ou tout autre dommage subi par le voyageur lorsque ces dommages résultent, directement ou indirectement, d'un **cas de force majeure**, tel que : grèves, troubles sociaux, révolution, guerre, décisions administratives, événements imprévisibles ou tout fait non imputable à l'organisateur.

Certaines excursions, activités sportives, manifestations touristiques ou autres prestations peuvent être réservées **sur place** auprès d'entreprises étrangères **n'appartenant pas à l'organisation**. Ces activités, qui ne font pas partie du **voyage à forfait initial**, ne relèvent **pas** de la responsabilité de GaThim Cars. Toute plainte relative à ces prestations doit être **formulée et résolue sur place** auprès du prestataire concerné.

GaThim Cars ne peut en aucun cas être tenue responsable des **préjudices ou nuisances causés par des tiers**.

Article 15 – Plaintes

Toute plainte relative à l'exécution du contrat de voyage doit être introduite **dans les 30 jours suivant la fin du voyage**, par **lettre recommandée avec accusé de réception**, auprès du détaillant ou de GaThim Cars, à l'adresse suivante :

GaThim Cars
Rue des Halles 250
5621 Morialmé

GaThim Cars dispose d'un **délai de réponse de 3 mois**.

En cas de contestation, les parties doivent d'abord tenter de parvenir à un **accord amiable** par le biais d'une procédure de conciliation. Si aucune conciliation n'a été engagée, le voyageur peut saisir la :

Commission Litiges Voyages City Atrium Rue du Progrès 50 1210 Bruxelles

Tout litige sera porté devant les **juridictions de Namur**.

Article 16 – Exclusions

Tout voyageur dont le comportement perturberait le bon déroulement du voyage, compromettrait la sécurité ou gênerait gravement les autres participants peut être exclu de la poursuite du voyage. Cette décision peut être prise par le chauffeur ou par l'organisateur si la situation l'exige.

Les frais supplémentaires liés à cette exclusion (retour, transport alternatif, hébergement, etc.) sont entièrement à la charge du voyageur concerné. Dans ce cas, aucun remboursement, même partiel, du prix du voyage ne pourra être accordé.

Il est strictement interdit de fumer dans l'autocar, y compris cigarettes électroniques ou dispositifs similaires. Tout manquement à cette règle peut entraîner une exclusion immédiate du voyage, sans compensation.

Article 17 – Logement

Le logement est prévu en **chambre double**. Les voyageurs souhaitant une **chambre individuelle** doivent s'acquitter d'un **supplément**, même si ces chambres offrent souvent un **niveau de confort inférieur**. Étant donné le nombre limité de chambres individuelles dans les hôtels, leur attribution **n'est jamais garantie** et dépend des disponibilités de chaque établissement. Si la chambre individuelle ne peut être confirmée, le **supplément versé sera remboursé**.

Lorsque des voyageurs choisissent de **partager une chambre à trois ou quatre personnes**, la troisième et la quatrième personne peuvent bénéficier de **réductions éventuelles**. Ces réductions sont précisées dans les **conditions particulières propres à chaque voyage**.

L'identification, la dénomination et les **photographies des hôtels** sont fournies à titre **indicatif**. Certains aménagements ou équipements peuvent avoir été modifiés depuis la publication.

Article 18 – Bagages

Chaque voyageur payant peut emporter **une valise de taille standard (maximum 20 kg)** ainsi qu'**un bagage à main**. Toute valise supplémentaire peut être acceptée **uniquement si l'espace disponible le permet**, moyennant un **supplément de 15 EUR par valise et par trajet**, à régler directement au chauffeur.

Les **étiquettes bagages**, fournies avec les documents de voyage, doivent être **complétées clairement** (nom du voyageur, destination, date de départ) et **fixées aux valises**. Il est fortement recommandé d'utiliser des **bagages rigides**, de type « bagage avion ».

Les voyageurs sont **entièrement responsables** de leurs bagages lors du **chargement, du déchargement** et de toute manipulation ou opération de transport. En cas de **perte de bagage** lors d'un transport en autocar, une **attestation écrite**, contresignée par le chauffeur ou l'accompagnateur, doit être demandée immédiatement.

GaThim Cars décline toute responsabilité en cas de **détérioration** des bagages ou marchandises résultant de manipulations ou de **l'entreposage en soute**. Il est donc conseillé de souscrire une **assurance spécifique**.

Les **objets de valeur** ne doivent **jamais** être placés en soute. GaThim Cars ne peut être tenue responsable de la **perte, du vol ou de l'oubli** de tout objet durant le voyage. Les voyageurs restent responsables de leur **bagage à main** et de tout objet de valeur laissé dans l'autocar.

Article 19 – Horaires

Les horaires indiqués dans la brochure et sur les documents de voyage sont fournis **à titre indicatif**. Ils peuvent être **avancés ou retardés**, tant **avant** que **pendant** le voyage.

Le voyageur ne doit **en aucun cas quitter le lieu de rendez-vous**, même en cas de retard de l'autocar, et doit vérifier l'**heure de retour** auprès de notre chauffeur.

Les autocars peuvent être confrontés à des **retards indépendants de la volonté de l'organisateur**, notamment en raison de travaux, embouteillages ou autres événements imprévus.

GaThim Cars ne peut **en aucun cas** être tenue responsable des retards causés par ces circonstances.

Article 20 – Enfants

Le mineur d'âge **doit être porteur de ses documents d'identité** conformément à la législation nationale ainsi que des documents nécessaires à son entrée ou à son séjour dans les pays visités ou traversés. S'il a **moins de 12 ans**, le mineur devra **disposer d'une carte d'identité avec photo**.

Les mineurs non accompagnés ne sont pas autorisés à voyager seuls à bord de nos autocars. Tout mineur voyageant avec une personne autre que ses parents, doit être muni d'une attestation d'autorisation parentale légalisée par l'administration communale.

Les jeunes enfants doivent être installés dans un dispositif de sécurité adapté à leur taille et à leur poids (maxi-cosi, rehausseur), fourni par les parents. Conformément à la loi, ils ne peuvent en aucun cas voyager sur les genoux d'un adulte ; un siège doit leur être attribué.

La réduction enfant(s) ne sera valable que sur base de deux adultes payant le prix plein et dormant dans la même chambre sauf stipulation contraire. Il appartient aux voyageurs de s'acquitter directement des frais complémentaires qui seraient exigés ou exigibles en fonction des demandes ou des conditions particulières des fournisseurs ou prestataires de service. L'organisateur ne sera en aucun cas tenu ni au paiement ni au remboursement.

Article 21 – Animaux

Pour le confort et l'hygiène de tous, les animaux de compagnie ne sont pas autorisés à bord, à l'exception des chiens guides. Notez toutefois que notre mascotte à quatre pattes nous accompagne parfois lors de certains voyages !

Article 22 – Équipements

Nos autocars **ne disposent pas d'équipements adaptés** pour les personnes à mobilité réduite.

Tout **bien non assimilable à un bagage** (vélos, chaises roulantes non pliables, etc.) est également interdit, sauf **autorisation écrite et expresse** de GaThim Cars.

Les poussettes pliables sont bien évidemment autorisées à hauteur d'une par enfant.

Article 23 – Place dans l'autocar

La place du voyageur dans l'autocar est réservée en fonction de la date d'inscription de celui-ci.

Tout souhait particulier émis par le voyageur est pris en compte dans la mesure du possible, sans garantie contractuelle.

Article 24 – Assurances

Recommandations aux voyageurs : les risques de maladies, accidents, dommages et vols de bagages de même que les frais d'annulation peuvent être assurés. Il est vivement recommandé aux voyageurs de se renseigner auprès de leur agent de voyages lors de l'inscription.

Article 25 – Protection des données

GaThim Cars agit en tant que responsable du traitement des données à caractère personnel de ses voyageurs. À ce titre, nous veillons à respecter l'ensemble des obligations légales en matière de collecte, d'utilisation, de conservation et de protection des données, et nous ne traitons celles-ci que pour les finalités nécessaires à l'organisation et au suivi de nos excursions.

Les voyageurs disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de leurs données conformément à la législation en vigueur.

Toutes les informations relatives à notre politique de confidentialité et aux modalités d'exercice de ces droits sont disponibles sur notre site internet : www.gathimcars.be

Article 26 – Fonds de Garantie

Nous sommes assurés contre l'insolvabilité auprès de Travel-Safe – Waterloo Office Park, 3^{ème} étage, Drève de Richelle, 161 M bte 57, 1410 Waterloo